

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 JUIN 2014**

Délibération
n° 2014.06.194

**Extension de la
déchetterie de
Brébonzat à L'Isle
d'Espagnac :
validation du
programme**

LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 juin 2014**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Jacky BOUCHAUD, Mireille BROSSIER, Gérard BRUNETEAU, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Isabelle FOSTAN à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Xavier BONNEFONT à François ELIE, Patrick BOURGOIN à Danielle CHAUVET, Samuel CAZENAVE à Isabelle LAGRANGE, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Elisabeth LASBUGUES à Joël GUITTON, Marie-Claude MONTEIL à André BONICHON, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Philippe VERGNAUD à Véronique DE MAILLARD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD

Absent(s) :

Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Marie-Claude MONTEIL, Olivier RIVIERE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2014

**DELIBERATION
N° 2014.06.194**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
POLITIQUES DE VALORISATION DES DÉCHETS

Rapporteur : **Monsieur PERONNET**

**EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE BREBONZAT A L'ISLE D'ESPAGNAC :
VALIDATION DU PROGRAMME**

Par délibération n°256 du 9 décembre 2010, le conseil communautaire a approuvé la création d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour le réaménagement de la déchetterie de Brébonzat à l'Isle d'Espagnac.

En effet, la déchetterie de Brébonzat accueillant les apports volontaires des particuliers ainsi qu'une unité de transfert pour les sacs jaunes issus de la collecte sélective et pour le verre, connaît une augmentation des tonnages collectés nécessitant de revoir l'organisation actuelle du site, afin :

- d'agrandir la déchetterie (8 quais actuellement),
- d'améliorer l'accueil des bailleurs,
- de modifier le mode de transfert,
- d'améliorer les conditions de circulation et de stockage des différents matériels.

La société ANTEA GROUP, à qui la mission d'étude de programmation a été confiée (marché n°2012/04 notifié le 5 avril 2012), a présenté au comité de pilotage du 28 septembre 2013 ses études de pré-programmation relatives à l'opération de réaménagement. Les principales caractéristiques de l'opération ont alors été validées. Le site comprendrait à minima les équipements suivants :

- un centre de transfert collecte sélective/ordures ménagères,
- une zone de transfert du verre sans déchargement,
- une extension de la déchetterie pour les particuliers (16 quais),
- de manière facultative, un point de regroupement du gisement à destination des ressourceries,
- une zone d'accueil des bailleurs,
- une zone logistique : une zone de stationnement de véhicules, aire de lavage,
- un pont bascule.

Le schéma général d'organisation du site prend en compte les exigences suivantes :

- Le scénario retenu doit permettre d'assurer la continuité de l'activité de la déchetterie en phase de travaux.
- Le projet doit avoir un impact environnemental le plus limité possible, ainsi les études prendront en compte :
 - la gestion des eaux pluviales avec raccordement au réseau communal existant (raccordement et reprise du réseau de gestion des eaux pluviales), relié à un système de pré-traitement dans un déboureur/déshuileur avant rejet dans le milieu naturel pour les différentes entités,
 - la gestion de l'assainissement des eaux usées avec un accord du concessionnaire pour un raccordement sur le réseau communal existant,
 - une insertion du projet dans le paysage,
 - une clôture de l'ensemble du périmètre du site.

Suite à l'extension du site actuel, l'équipement occuperait une surface globale d'environ 25 500 m².

La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 2 000 000 € HT.

Vu de l'avis favorable de la commission proximité et services à ma population du 10 juin 2014,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et Perspectives du 11 juin 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER le programme de réaménagement et d'extension de la déchetterie de Brébonzat à l'Isle d'Espagnac et le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux indiqué ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Yannick Peronnet en qualité de 8^{ème} vice-président en charge de la valorisation des déchets des ménages, à signer toute déclaration ou demande d'autorisation relative aux procédures environnementales et d'urbanisme afférentes à cette opération.

DE PRECISER que les dépenses seront imputées au budget annexe déchets ménagers - chapitre 23 - rubrique 824 - autorisation de programme n°4.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 juillet 2014	<u>Affiché le :</u> 02 juillet 2014

Programme pour le réaménagement du site de Brébonzat et de sa déchèterie

1 – Présentation du projet

- Présentation du maître d'ouvrage*
- Objectifs de l'étude*
- Présentation du site et du projet*
- Contraintes et spécificités à prendre en compte*

Présentation du maître d'ouvrage

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême est un établissement public de coopération intercommunale créé par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 1999.

Elle représente une population d'environ 105 000 habitants et regroupe les 15 communes suivantes : Angoulême, La Couronne, Fléac, Gond-Pontouvre, l'Isle d'Espagnac, Linars, Magnac-sur-Touvre, Nersac, Puymoyen, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Michel, Saint-Saturnin, Saint-Yrieix-sur-Charente, Soyaux et Touvre.

La compétence de gestion des déchets déléguée par ces communes est exercée majoritairement en régie directe pour les activités de collecte, et majoritairement en prestations de service pour les opérations de traitement.

Dans la présente étude, la maîtrise d'ouvrage est représentée par un comité technique composé :

- de représentants du service des déchets ménagers, en tant que futur gestionnaire du site,
- de représentants de la Division Construction Patrimoine, pour le pilotage du dossier (spécialisé notamment la conduite d'opérations de construction ou d'aménagement).

Objectifs de l'étude

La déchèterie de l'Isle d'Espagnac a été créée au début des années 1980. Depuis le 1^{er} septembre 2004, elle est réservée aux particuliers.

Elle comprend également une unité de transfert pour les sacs jaunes issus de la collecte sélective.

Le transfert du verre se fait également sur ce même site.

L'augmentation des tonnages collectés a conduit la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême à revoir l'organisation du site actuel afin :

- d'agrandir la déchèterie (16 quais au lieu de 8 quais),
- d'améliorer l'accueil des bailleurs,
- de modifier le mode de transfert,
- d'améliorer les conditions de circulation et de stockage des différents matériels.

L'objectif de l'étude est donc de définir l'organisation la plus appropriée permettant un fonctionnement optimal de l'exploitation intégrant les différentes contraintes internes et externes.

Présentation du site et du projet

Le site de Brébonzat est situé sur le territoire de la commune de L'Isle d'Espagnac, à proximité de la ville d'Angoulême, dans le département de la Charente (16). L'accès au site se fait par l'avenue Maryse Bastié.

Le site actuel occupe une surface totale d'environ 14 000 m² (parcelles AB205 + AB226) et est implanté au sud de la zone industrielle n°3. Il jouxte la route départementale D 1000.

Les flux suivants sont collectés :

- **Déchets non dangereux** : bois, cartons, papiers, polystyrène, ferrailles, gravats , verre, déchets verts , tout-venant, encombrants des bailleurs, pneus, textiles, D3E, huiles minérales et végétales.
- **Déchets dangereux** : DMS, aérosols, batteries, cartouches d'imprimantes, lampes fluo-compactes, néons, piles, peintures, produits combustibles/toxiques/phytosanitaires, radios médicales usagées, solvants, huiles, D3E, bidons souillés.



Présentation du site et du projet

Description du site actuel :



a : unité de transfert des sacs jaunes autorisée par AP du 24 août 1984

- 3 quais de déchargement + une fosse de réception des sacs jaunes (collecte sélective) d'environ 200 m³
- rechargement au grappin dans des semis FMA (90 m³)

b : locaux du personnel

c : hangar de stockage de 410 m²
(sacs + matériels)

d : déchèterie, absence d'AP (pas d'antériorité)
• 8 quais de déchargement gravitaires

e : aire de lavage utilisée comme parking PL

f : zone de stockage des bennes vides

g : zone de stockage de PAV et des bacs
+ zone de déchargement des encombrants des balleurs + zone de déchargement des D3E

h : transfert du verre sur un quai de la déchèterie

Présentation du site et du projet

Suite à l'extension du site actuel, le projet occupera une surface globale d'environ 25 500 m² (parcelles **AB205 + AB226 + AB242 + AB222 + AB225**)



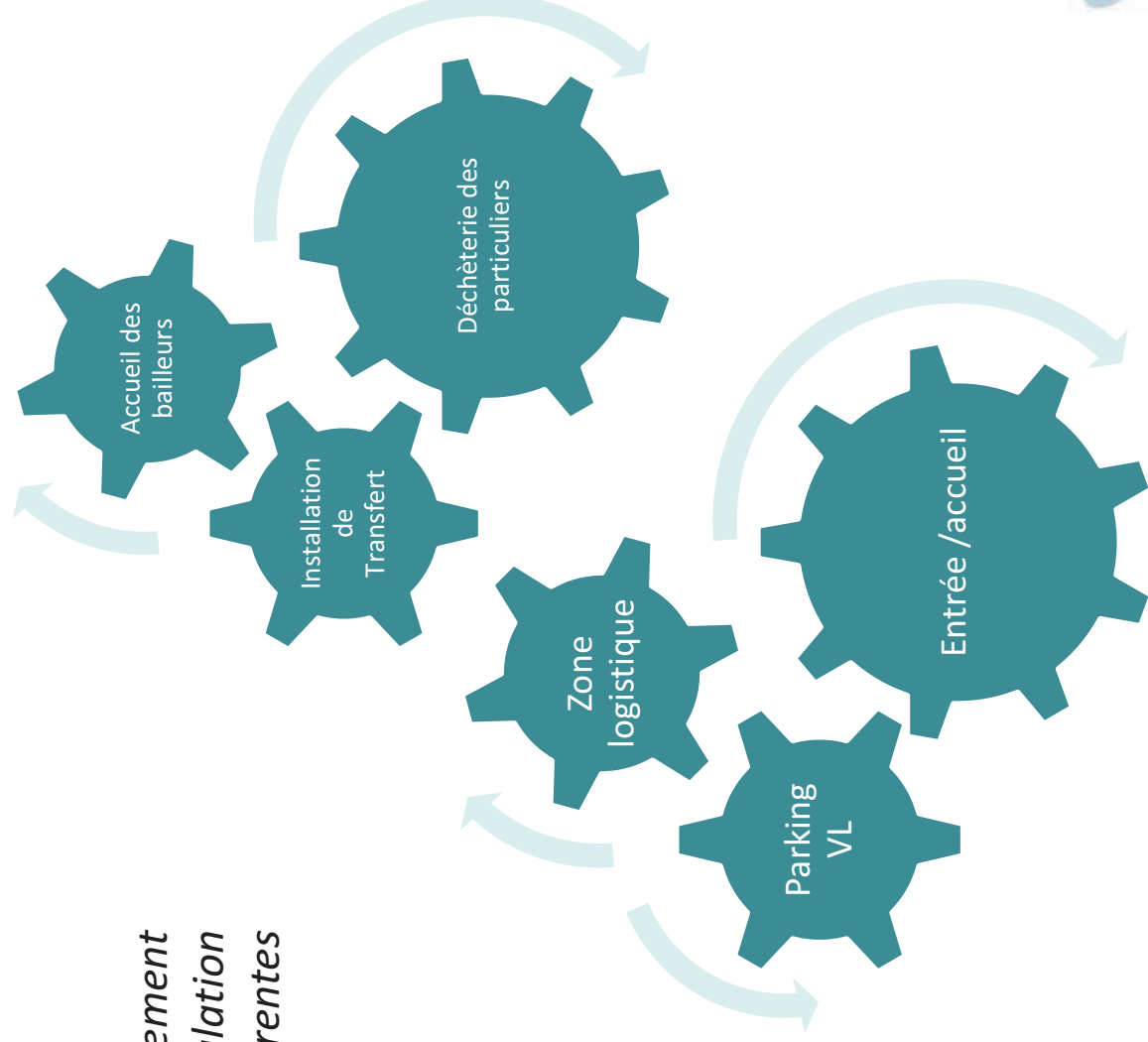
Il comprendra à minima les équipements suivants :

- Un centre de transfert CS/OM
- Une zone de transfert du verre sans déchargement
- Une extension de la déchèterie pour les particuliers (16 quais)
- Un point de regroupement du gisement à destination des ressourceries (possibilité)
- Une zone d'accueil des bailleurs
- Une zone logistique : une zone de stationnement de véhicules, aire de lavage
- Un pont bascule

Présentation du site et du projet

Les principales entités constituant le projet sont les suivantes :

L'organisation fonctionnelle est essentiellement déterminée par la faisabilité de la circulation PL (rayons de giration) entre les différentes entités.



Contraintes et spécificités à prendre en compte

La synthèse des contraintes relevées lors de l'étude de faisabilité (phase 1) est présentée ci-après.

- Urbanisme : dispositions définies par le PLU pour la zone UX en termes d'accès, de gestion des eaux, d'implantation, d'emprise au sol, de hauteur, de revêtement façade et toiture des bâtiments, de clôture, d'espaces verts, de stationnement :
- Installations classées autorisées,
- Accès et voirie :
 - un seul accès sur la voie publique,
 - autre accès possible si justifié,
 - possibles pour les véhicules de lutte contre l'incendie,
 - voie nouvelle : 9 m de plateforme mini,
 - carrefour adapté aux PL avec remorques.
- Réseaux :
 - eau potable : branchement réalisé par service de l'eau – compteur situé sur domaine public ou au plus près,
 - eaux usées sanitaires raccordées au réseau public d'assainissement – regard de branchement situé sur domaine public ou au plus près,
 - eaux résiduaires industrielles raccordées au réseau public d'assainissement subordonnée à une autorisation (prétraitement si nécessaire),
 - rejet des eaux pluviales soumis à l'autorisation des gestionnaires des ouvrages publics concernés : soit dans le réseau collecteur avec éventuellement un débit limité soit par infiltration (étude de sol/tests de percolation/hote de dimensionnement),
 - Réseaux électriques et de télécommunication réalisés en souterrain.

Contraintes et spécificités à prendre en compte

- Constructions :
 - *implantation* : marge latérale > 5 m des limites séparatives, > 10 m de l'alignement des voies, et > 25m du contournement Est de l'agglomération d'Angoulême. Distance entre deux bâtiments non contigus > 5 m et au moins égale à la moitié de la hauteur de la construction la plus élevée.
 - *emprise au sol des bâtiments* <70% de la surface du terrain,
 - *hauteur maximum* : < 12 m (hors ouvrages techniques indispensables),
 - *revêtement façades* : couleur blanc cassé, d'ocres clair à brun ou vert,
 - *toitures* : tuiles courbes de teinte brouillée, nuancées dans les couleurs beige ou paille, ou bac acier pré laqué blanc, beige vert ou brun, ou en fibro-ciment ocre.
 - *clôture* : hauteur <2m, bonne visibilité latérale.
- *Surfaces libres* : obligatoirement plantées (1 arbre de haute tige pour 4 places de stationnement), rideau de végétation pour masquer les installations et les aires de stockage extérieures.
- Aires de stationnement :
 - *superficie* de 25 m² pour un véhicule y compris les accès,
 - *surface affectée* = 40% de la surface hors œuvre nette.

Etant donné les surfaces des bâtiments envisagés, le projet de réaménagement devra faire l'objet d'un dépôt de permis de construire.

Contraintes et spécificités à prendre en compte

■ Réglementaires :

- déchèterie : soumise à autorisation pour les déchets non dangereux (rubrique 2710-2) et à déclaration voire autorisation pour les déchets dangereux (rubrique 2710-1)
- transfert : soumis à déclaration pour les OMR (rubrique 2716) et la collecte sélective (rubrique 2714), pas de classement pour le verre (rubrique 2715) et les métaux (rubrique 2713).

Dans ce cadre, le projet devra faire l'objet d'un dépôt de dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE. Le classement sera à valider lors de l'avant-projet définitif.

- Géotechnique : un complément d'étude G12 devra être mené pour valider le mode de fondation envisagé pour les ouvrages prévus (murs de soutènement des quais, bâtiments,...).

Contraintes et spécificités à prendre en compte

- Paysage : sensibilité globalement très faible.
- Zones naturelles : la plus proche est présente à environ 140 m au nord du site (Natura 2000 et Znieff de type II) relative à la vallée de la Charente.
- Réseaux :
 - AEP : absence de présence de captage d'eau potable sur la commune de l'Isle d'Espagnac. Le site est situé dans le périmètre de protection rapprochée, secteur général, du captage de Coulonge en Charente-Maritime.
 - Présence d'un réseau souterrain le long de l'avenue Maryse Bastié.
 - Eaux usées et eaux pluviales : présence de réseaux souterrains le long de l'avenue Maryse Bastié et entre les parcelles AB205/226 et AB222.
 - Electriques : arrivée réseau BT souterrain par l'ouest du site (av Maryse Bastié) sur la parcelle AB205.
 - Gaz : réseau souterrain le long de l'avenue Maryse Bastié - alimentation du site par l'ouest du site sur la parcelle AB205.

- Télécom : réseau souterrain le long de l'avenue Maryse Bastié - alimentation du site par l'ouest du site sur la parcelle AB205. Présence d'un réseau interne entre le bâtiment de transfert et le local déchèterie.

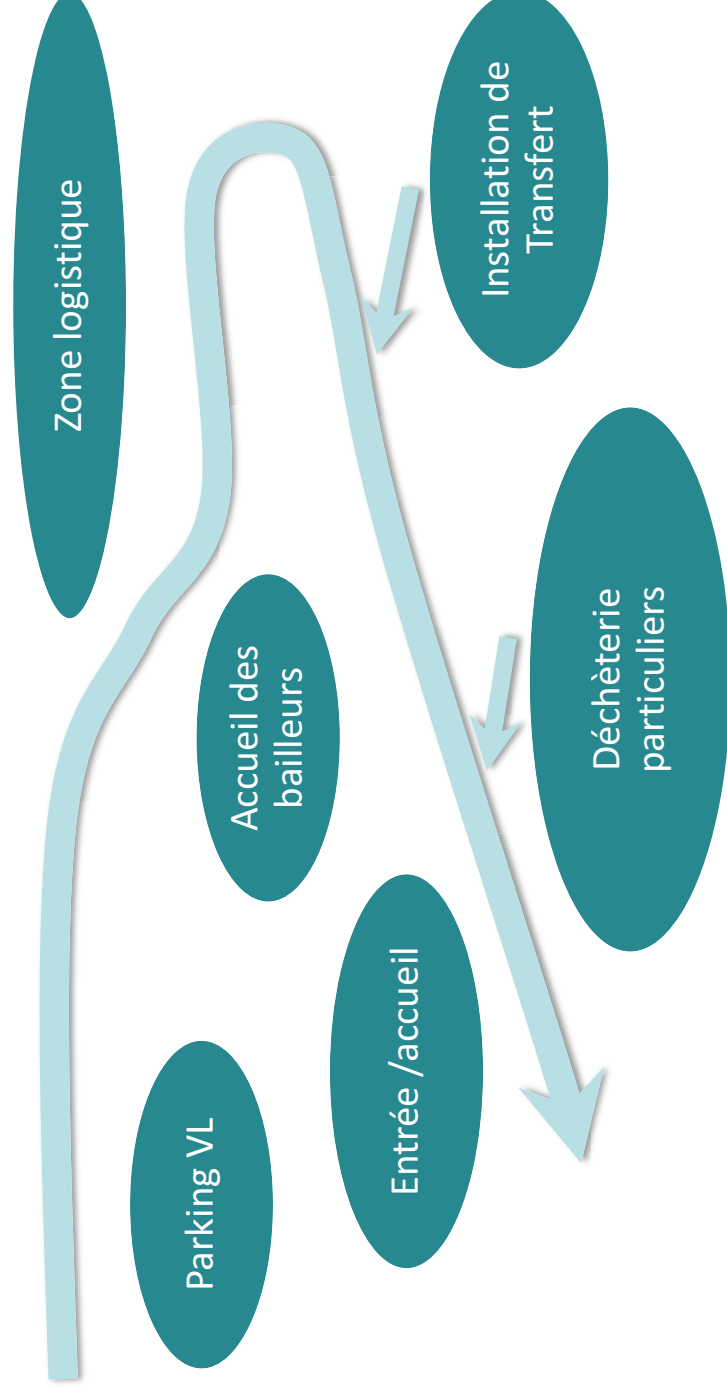


2 – DESCRIPTIF TECHNIQUE

- *Description de l'organisation fonctionnelle*
- *Définition des principaux équipements*

Description de l'organisation fonctionnelle

L'organisation fonctionnelle retenue est représentée ci-dessous :



- *cette organisation comprend une communication entre les bas de quai en partie basse et le bas de quai en partie haute*

Description de l'organisation fonctionnelle

Le schéma général d'organisation du site prend en compte les exigences suivantes :

▪ **Entrée du site / zone d'accueil :**

Aménagée à la jonction entre la partie basse et la partie haute.

Les parking VL sont situés en partie basse, ainsi que 3 places en partie haute pour les gardiens de la déchèterie.

La circulation dans la zone d'entrée sera constituée :

- d'une zone d'attente PL, équipée d'un panneau d'information, qui facilitera le repérage des installations du site et l'orientation sur les différentes voies de circulation. L'hypothèse d'un giratoire pourra être étudiée.
- d'un parking VL à disposition du personnel et des visiteurs de 34 emplacements.

Elle comporte :

- un bâtiment d'accueil (R+1) d'environ 500 m² comprenant les locaux sociaux (vestiaires, sanitaires homme et femme et coin repas), le bureau de contrôle des pesées, les bureaux, un local spécifique pour les chauffeurs PL de passage :
- Réfectoire et vestiaires de 50 m² chacun (RDC)
- Douches et WC de 75 m² chacun + 1 WC extérieur de 5 m² (RDC)
- Un bureau de 20 m², un bureau de 12 m² et un magasin de 30 m² (RDC)
- 4 bureaux de 12 m² et une salle de réunion de 30 m² + un espace disponible de 50 m² (R+1)
- Local spécifique pour les chauffeurs PL de 50 m²

Les équipements de ces pièces seront conformes à la réglementation en vigueur (chauffage, éclairage,...)

- un pont-bascule de 50 T hors sol.

Description de l'organisation fonctionnelle

- **Entrée du site / zone d'accueil :**

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

✓ *Partie basse :*

L'accès à la partie basse du site (quai haut / bas de la déchèterie actuelle + zone logistique) se fait par l'avenue Maryse Bastié.

L'accès au quai bas sera pourvu d'une zone d'attente PL devant le portail.

Les véhicules PL peuvent circuler en sens unique en utilisant la rampe vers la partie haute pour sortir devant le bâtiment d'accueil du site au niveau du pont bascule.

✓ *Partie haute :*

L'accès aux quais bas de la nouvelle déchèterie et de l'unité de transfert se fait directement par l'avenue Maryse Bastié devant le bâtiment d'accueil via un portail automatique.

Cette voie permet également aux engins de secours d'accéder aux bassins EP de la zone industrielle.

Description de l'organisation fonctionnelle

▪ **Déchèterie des particuliers :**

Aménagée sur la nouvelle parcelle en partie haute, à proximité du centre de transfert.

Elle comporte :

- un accès direct par l'avenue Maryse Bastié sur le haut de quai,
- un accès direct bas de quai par l'avenue Maryse Bastié (commun avec le bas de quai de l'unité de transfert),
- 16 quais de déchargement gravitaire permettant de vider aisément et en toute sécurité les déchets des usagers dans des bennes de 10 à 30 m³,
 - 2 postes bois,
 - 2 postes carton équipés d'une alimentation électrique en triphasé,
 - 1 poste ferraille,
 - 3 postes gravats,
 - 3 postes déchets verts (ou 1 alvéole) équipé d'un système de gestion des éventuels « jus » résiduels,
 - 4 postes tout-venant,
 - 1 poste laissé libre.

Description de l'organisation fonctionnelle

- **Déchèterie des particuliers :**
 - la possibilité d'une zone d'attente pour les véhicules d'apport les jours de grande fréquentation, avec une voie « by-pass » au niveau du contrôle d'accès,
 - une zone de mise en réserve d'environ 16 bennes (bas de quai),
 - une circulation des véhicules permettant un usage sécurisé limitant au maximum le croisement des véhicules légers et des poids lourds,
 - l'implantation de containers de stockage des déchets dangereux des ménages (2 unités) et déchets d'équipements électriques et électroniques (2 unités) en haut de quai à proximité du local gardien permettant une surveillance accrue,
 - l'implantation d'une zone dédiée aux apports volontaires constituée de :
 - 4 colonnes enterrées pour le papier (de 4 m³ chaque),
 - 4 colonnes enterrées pour le verre (de 4 m³ chaque),
 - 2 colonnes aériennes pour le textile (de 4 m³ chaque),
 - une cuve de récupération des huiles minérales (cuve déportée en bas de quai) équipée d'un déversoir protégé sous abri.

Description de l'organisation fonctionnelle

- **Déchèterie des particuliers :**
 - possibilité d'implantation d'une ressourcerie (local en dur de 105 m²) avec possibilité d'extension,
 - un local pour le personnel de gardiennage de 20 m² avec bureau centralisé, vestiaires et sanitaires (hommes et femmes),
 - un point d'eau extérieur au local gardien à disposition des usagers,
 - trois places de parking VL,
 - un contrôle d'accès à la déchèterie, avec barrière à ouverture commandée asservie à un système de comptage, et portique de gabarit,
 - une barrière levante en sortie à déclenchement automatique pour éviter que des usagers n'entrent par la sortie,
 - une clôture de l'installation le long de l'avenue Maryse Bastié ainsi que des portails coulissants manuels à l'entrée de la voie de stockage et à la sortie de la déchèterie,
 - Un escalier métallique de chaque côté du quai haut pour accès piéton au quai bas.

Description de l'organisation fonctionnelle

▪ Déchèterie des particuliers :

LES QUAIS

La configuration proposée à ce stade est celle de 16 quais en enfilade. Chaque quai présente des dimensions standards 3 m de large par 6 m de long, excepté un quai qui fera 7 m de long.

Les postes seront réalisés selon les standards en la matière à savoir :

- chemin de roulement des bennes en béton : pour chaque emplacement de benne, une dalle béton de 3 m par 10 m de long sera mise en place afin de limiter l'usure du revêtement (coulée d'un seul tenant) ;
- mise en place de bastaings latéraux en bois le long des quais et en caoutchouc sur la largeur des quais afin de limiter le raclage des bennes contre les murs ;
- mise en place d'un arrêt métallique en bordure de poste afin que les galets de roulement de la benne arrivent en butée une fois à poste.

La hauteur des quais est fixée à 3 m de haut.

Pour des raisons de sécurité, l'ensemble des quais sera équipé de bavettes et de garde-corps de 1,10 m de haut conformément à la norme 150 NF EN 14122-3 afin de prévenir le risque de chute, dans la mesure où la déchèterie reçoit des particuliers.

Description de l'organisation fonctionnelle

▪ Déchèterie des particuliers :

LES CONTAINERS

Les containers maritimes pour le stockage des D3E et des DMS seront équipés d'une ouverture latérale. Leurs dimensions seront de 6 m de long pour 2,5 m de large.

Ces containers seront disposés à proximité du local gardien car le gardien sera la seule personne à pouvoir y avoir accès.

Les usagers devront bénéficier d'un espace devant les containers pour pouvoir stationner le temps du dépôt sans perturber la circulation sur le quai.

Il sera également nécessaire de prévoir une petite zone de dépôt temporaire de ces déchets devant les containers avant que le gardien ne les stocke dedans.

Le container des DMS devra respecter la réglementation spécifique à ce type d'installation notamment :

- la mise en œuvre de rétention, sol étanche (limitation des risques de pollution de sol),
- l'installation d'une ventilation (réduction des risques d'explosion),
- les mesures de protection contre les risques d'incendie (caractéristiques de réaction et de résistance au feu minimales avec dispositif d'évacuation des fumées)
- absence de zone ATEX à l'intérieur du local
- respect des règles de stockages (règles de compatibilité,...)
- local inaccessible au public.

Description de l'organisation fonctionnelle

- **Déchèterie des particuliers :**

LES VOIRIES

L'organisation de la déchèterie a été conçue afin de limiter au maximum les voiries communes entre les usagers et les véhicules de type poids lourds liés à l'exploitation du site.

Ces voiries devront être dimensionnées avec des rayons de braquage de véhicule porteur de 19 T, 26 T avec remorque et de 44 T.

✓ *Haut de quai :*

La voirie en haut de quai pourra accueillir des véhicules lourds, notamment pour la collecte des D3E, des DMS et des colonnes d'apport volontaire. Cette voie commune ne concerne que les flux ayant de faibles rotations.

La largeur de la voirie permet le stationnement de véhicules (y compris de véhicules avec remorque) sans perturber la circulation sur le quai.

✓ *Bas de quai :*

La voirie du bas de quai sera exclusivement une voirie lourde.

Une zone béton a été définie au niveau de l'emprise des bennes afin de pouvoir poser la benne pleine lors des manipulations de rotation.

Description de l'organisation fonctionnelle

▪ Déchèterie des particuliers :

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

✓ Haut de quai :

L'entrée et la sortie des usagers seront distinctement séparée afin d'améliorer la fluidité du trafic sur la déchèterie. Les usagers peuvent ensuite rejoindre la sortie qui est en sens unique.

Tous les usagers se rendant en déchèterie devront faire l'objet d'un contrôle d'accès et d'un comptage précis.

Le local gardien est placé au centre de la déchèterie afin de faciliter l'échange avec l'utilisateur dès son arrivée avec sur la droite, les points d'apports volontaires, les zones de stockage DEEE/DMS , et, en face du local gardien la zone de dépotage d'huile.

Les différents postes sont placés en long afin de faciliter l'accès au grand côté de la benne en marche arrière.

✓ Bas de quai :

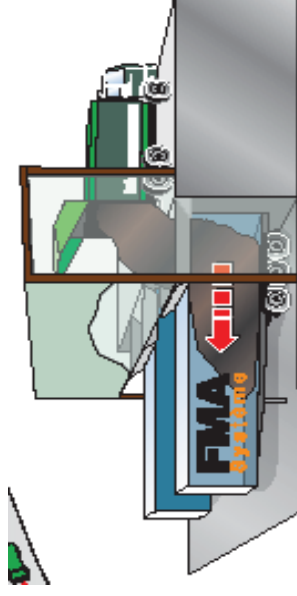
La circulation des poids lourds venant collecter les déchets s'effectuera de la manière suivante :

les camions entreront dans la déchèterie par le portail d'accès située à l'entrée principale du site et rejoindront la zone de bas de quai autorisée uniquement aux véhicules d'exploitation. La disposition des bennes à quai ainsi que le sens de circulation des camions en bas de quai ont été prévues afin de limiter les manœuvres liées aux rotations et optimiser le fonctionnement.

Description de l'organisation fonctionnelle

▪ **Unité de transfert :**

Redimensionnée et réaménagée sur la nouvelle parcelle en partie haute, côté Est. Il est plus ou moins en retrait de la route du fait du positionnement de la déchèterie des particuliers.



Il comporte :

- un accès direct haut de quai par l'avenue Maryse Bastié, par un portail coulissant automatique,
- un accès direct bas de quai par l'avenue Maryse Bastié (commun avec le bas de quai de l'unité de transfert),
- 3 trémies gravitaires équipées d'un stockage tampon (2 pour la CS et une pour les OMR), équipées de guillotines (qui ne s'ouvrent que lors du vidage de la benne - ouverture actionnée par le chauffeur), fonctionnant avec des semis FMA et un groupe hydraulique,
- un bâtiment en béton surmonté d'une superstructure en acier,
- un réseau de gestion des eaux pluviales, avec une zone de rétention en bas de quai autour du groupe hydraulique,
- un éclairage fixé sur le bâtiment.

Description de l'organisation fonctionnelle

- **Unité de transfert :**

LES QUAIS

La configuration retenue est celle de 3 quais les uns à côté des autres. Chaque quai présente des dimensions standards de l'ordre de 5 m de large.

La hauteur des quais est fixée à 5,50 m de haut minimum.

L'ensemble des quais sera équipé de butées de roues et d'une trémie avec stockage tampon.

LES VOIRIES

Les voiries du haut de quai et du bas de quai seront des voiries lourdes.

En haut de quai, elles devront être dimensionnées avec des rayons de braquage de véhicule porteur de 19 T et 26 T avec remorque.

En bas de quai, elles devront être dimensionnées avec des rayons de braquage de véhicule porteur de 44 T .

Description de l'organisation fonctionnelle

- **Unité de transfert :**

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Haut de quai :

L'entrée des véhicules se fait par un accès distinct de celui de la déchèterie.

Les véhicules bénéficieront d'une aire de manoeuvre afin de positionner en marche arrière au niveau du quai. Le sens de cette manoeuvre arrière se fera à l'opposé de l'angle mort du chauffeur c'est-à-dire main gauche.

- ✓ Bas de quai :

La circulation des poids lourds venant collecter les déchets s'effectuera de la manière suivante :

les semis accèderont à l'unité de transfert par le portail d'accès située à l'entrée principale du site et rejoindront la zone de bas de quai autorisée uniquement aux véhicules d'exploitation.

Le sens de la manoeuvre sera identique à celui exposé ci-dessus en haut de quai afin d'éviter les angles morts.

Description de l'organisation fonctionnelle

▪ Zone d'accueil des bailleurs :

Utilisation de la déchèterie actuelle en partie basse avec réfection des quais existants.

Elle comporte :

- un accès direct haut de quai et bas de quai par l'avenue Maryse Bastié,
- 8 quais de déchargement gravitaire permettant de vider aisément et en toute sécurité les déchets des bailleurs dans des bennes de 10 à 30 m³,
- une zone d'attente pour les véhicules d'apport les jours de grande fréquentation en haut de quai,
- la possibilité de mise en attente d'un véhicule PL devant le portail d'accès en bas de quai,
- une circulation des véhicules permettant un usage sécurisé limitant au maximum le croisement des véhicules légers et des poids lourds,
- un local pour le personnel de gardiennage intégré dans le bâtiment de la zone d'accueil du site et commun avec le bureau de pesée.

Description de l'organisation fonctionnelle

- **Zone d'accueil des bailleurs :**

LES QUAIS ET LES VOIRIES

Les quais de la déchèterie actuelle seront réutilisés : la configuration est celle de 8 quais en enfilade. Chaque quai présente des dimensions standards 3 m de large par 6 m de long.

Les quais, équipés de garde-corps seront remis en état.

Les voiries existantes seront conservées.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Haut de quai :

L'entrée et la sortie des bailleurs se fera par le même portail. Ils devront faire l'objet d'un contrôle d'accès.

- ✓ Bas de quai :

La circulation des poids lourds venant collecter les déchets s'effectuera de la manière suivante :

les camions entreranno dans la déchèterie par le portail d'accès situé en partie basse du site et rejoindront la zone de bas de quai autorisée uniquement aux véhicules d'exploitation.

Les véhicules pourront ressortir via la rampe au niveau de l'entrée principale du site : la circulation des camions en bas de quai se fera à sens unique.

Description de l'organisation fonctionnelle

▪ Zone logistique :

Aménagée sur le site actuel en partie basse.

Les véhicules entreront par le portail d'accès situé en partie basse du site et rejoindront la zone logistique autorisée uniquement aux véhicules d'exploitation.

Les véhicules pourront ressortir via la rampe au niveau de l'entrée principale du site.

Elle comporte :

- un accès direct par l'avenue Maryse Bastié,
- une aire de lavage avec une seule piste adaptée à la longueur d'une semi FMA : possibilité de réaménager l'ancien bâtiment de transfert,
- un parking PL de 17 emplacements,
- un parc à bennes permettant de stocker environ 10 bennes.

Description de l'organisation fonctionnelle

Le schéma général d'organisation du site prend en compte les exigences suivantes :

- ✓ Le scénario retenu permettra d'assurer la continuité de l'activité de la déchèterie en phase de travaux.
- ✓ Le projet doit avoir un impact environnemental le plus limité possible, ainsi les études prendront en compte :
 - *La gestion des eaux pluviales avec raccordement au réseau communal existant (raccordement et reprise du réseau de gestion des eaux pluviales), relié à un système de pré-traitement dans un déboureur/déshuileur avant rejet dans le milieu naturel pour les différentes entités*
 - *La gestion de l'assainissement des eaux usées avec un accord du concessionnaire pour un raccordement sur le réseau communal existant,*
 - *Une insertion du projet dans le paysage,*
 - *Une clôture de l'ensemble du périmètre du site.*

3 – DESCRIPTIF ECONOMIQUE

Estimations financières

Le montant global des travaux est de l'ordre de 2 000 k€ HT.